



Licenciement pour faute professionnelle, sans indemnités

Par **Dmrsali**, le **05/10/2019** à **13:54**

Bonjour,

Je suis patron d'une entreprise de plâtrerie carrelage. J'ai un employé, il est souvent absent, pour de multiples raisons (maladie, garde des enfants..). Il ne fini pas les chantier, je dois repasser derrière à chaque fois pour vérifier si le travail est bien fait, ce qui est rarement le cas. Il y a eu plusieurs avertissement "verbaux". J'ai parlé de multiples fois avec lui de la situation, il ne reconnaît rien car pour lui il a de vrai raison pour ses absences.. Mais en attendant je dois faire tourner l'entreprise avec une charge de travail pour 2 personnes. Etant une petite entreprise le licenciement me coûterait très cher.

Est-ce que les absences à répétition, mettant bien entendu les chantiers en retard, peuvent être une faute professionnelle ?

Par **janus2fr**, le **05/10/2019** à **14:00**

Bonjour,

Ces absences sont t-elles justifiées (arrêt maladie) ou injustifiées ?

Par **P.M.**, le **05/10/2019** à **14:53**

Bonjour,

Les avertissements "verbaux" ne comptent pratiquement pas...

Les absences à répétition mêmes justifiées peuvent désorganiser l'entreprise mais vous indiquez qu'un licenciement vous coûterait très cher, donc, à part d'envisager la faute grave, celle qui ne permet pas la poursuite du contrat de travail même le temps du préavis, je ne vois pas de solution...